



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
ET  
ASSOCIATIONS  
D'INDUSTRIELS

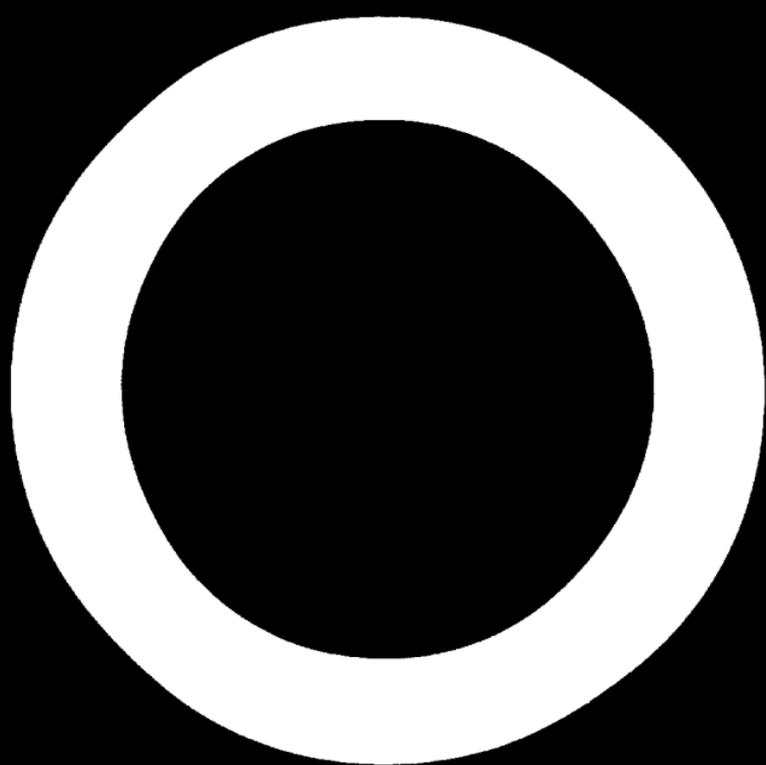
COOPERATIVES  
INDUSTRIELLES

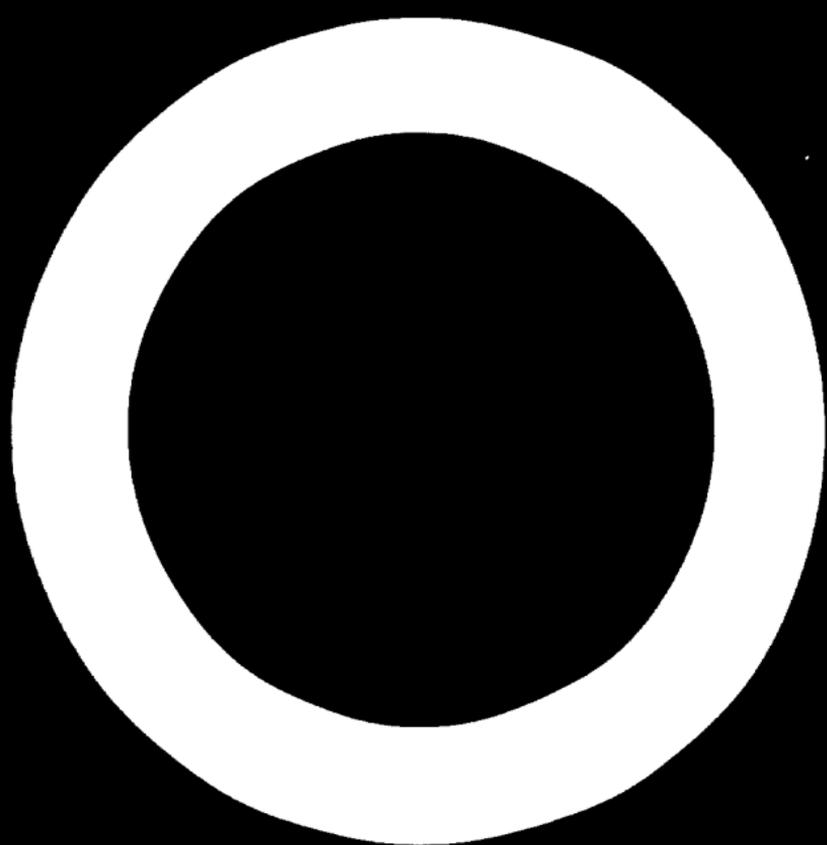
FOIRES INDUSTRIELLES

---



NATIONS UNIES





**INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

**CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
ET  
ASSOCIATIONS  
D'INDUSTRIELS**

**COOPERATIVES  
INDUSTRIELLES**

**FOIRES INDUSTRIELLES**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
Vienne**

La présente brochure fait partie d'une série de publications destinées à faire connaître aux pays en voie de développement la nature de l'assistance que peut leur fournir l'ONUDI pour la mise en œuvre de leurs programmes d'industrialisation.

## Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organisme autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser et encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est à elle qu'il appartient au premier chef de coordonner toutes les activités entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. L'ONUDI, dont le siège est à Vienne, a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

L'ONUDI fournit aux gouvernements et aux organisations, sous forme de conseils, de rencontres promotionnelles et de services de formation, une assistance pour la mise en place, la réorganisation ou le renforcement de l'infrastructure industrielle. Cette assistance est fournie aux termes d'accords conclus entre les gouvernements qui en font la demande et l'ONUDI ainsi que, dans la plupart des cas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rôle que l'ONUDI est appelée à jouer dans les projets d'assistance technique peut revêtir diverses formes, selon les besoins du gouvernement requérant et l'importance des projets qui peuvent porter sur :

La fourniture d'experts;

L'octroi de bourses de formation, soit à titre individuel, soit à l'occasion de programmes de formation en groupe organisés par l'ONUDI ou d'autres institutions;

La fourniture de matériel;

L'envoi de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI en missions préliminaires ou consultatives de courte durée (un mois au maximum);

Toute autre forme d'assistance arrêtée de concert par le gouvernement et l'ONUDI.

**L'**industrialisation accélérée d'un pays exige un effort résolu de la part de sa communauté industrielle et de ses milieux d'affaires. Elle exige aussi la mise en place d'une infrastructure institutionnelle efficace qui permette aux hommes d'affaires, qu'ils appartiennent aux secteurs privé, coopératif ou public, de prendre des initiatives concertées pour aider différentes branches et entreprises industrielles à atteindre des objectifs concrets en matière d'industrialisation.

La création de ce genre d'infrastructure nécessitera souvent la mise sur pied d'institutions nouvelles ou bien la réorganisation ou le renforcement d'institutions existantes qui desservent des groupes d'entreprises industrielles. Il s'agit des institutions suivantes :

Chambres de commerce et d'industrie et associations d'industriels,

Coopératives industrielles et leurs associations;

Foires industrielles.

#### **Chambres de commerce et d'industrie et associations d'industriels**

Certains pays en voie de développement se sont déjà dotés d'institutions spécialisées chargées de fournir à l'industrie différents services dont la plupart des entreprises ont besoin sans être en mesure de les assurer elles-mêmes. Cependant, l'industrie a besoin d'autres services, qui ne sont fournis par aucune de ces institutions spécialisées. En outre, les entreprises industrielles ne connaissent pas toujours la nature et la portée des services qu'elles peuvent obtenir auprès des institutions spécialisées existantes.

Dans d'autres pays en voie de développement dont le niveau d'industrialisation ne justifie pas la création d'institutions spécialisées, ou qui n'ont pas les moyens d'en créer, les services industriels de base sont insuffisants.

Les chambres de commerce et d'industrie et les associations d'industriels peuvent jouer un rôle important dans le développement industriel en comblant la plupart ou la totalité des lacunes mentionnées ci-dessus. L'ONUDI s'emploie à renforcer ces chambres et ces associations afin de les mettre en mesure de remédier aux déficiences des institutions de services industriels.

## Coopératives industrielles

Les coopératives industrielles peuvent fournir à des couches plus nombreuses de la population l'occasion d'investir dans des projets industriels et de contribuer ainsi au financement du développement industriel; faciliter une participation plus complète et plus efficace de la population au développement industriel; contribuer à la décentralisation de l'industrie et, partant, encourager une industrialisation équilibrée des villes et des campagnes, mettre des services communs à la portée des petits producteurs et leur permettre ainsi de tirer parti de techniques applicables à plus grande échelle; et, enfin, rendre possible l'utilisation du savoir-faire traditionnel de certains groupes de la population.

L'ONUDI s'efforce d'encourager cette forme de production industrielle en stimulant et en facilitant le développement d'entreprises industrielles coopératives qui soient viables du point de vue technique et économique.

## Foires industrielles

On peut accélérer le transfert des connaissances techniques et des procédés industriels aux pays en voie de développement en offrant aux personnes qui recherchent une assistance technique et financière pour des projets industriels déterminés dans les pays en voie de développement l'occasion de rencontrer des hommes d'affaires des pays industrialisés, qui peuvent satisfaire ces demandes.

Les foires et les expositions constituent un terrain "neutre" où peuvent se rencontrer les représentants des pouvoirs publics et les industriels des pays en voie de développement et des pays développés pour étudier les moyens de lancer des entreprises communes et pour négocier des contrats de gestion et de formation et des accords "clefs en main"; des accords de licence, le transfert des connaissances techniques; la fourniture de matériel et d'une assistance financière; etc.

L'ONUDI ne se borne pas à organiser des activités promotionnelles dans le cadre des foires se tenant dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement; elle s'emploie

aussi à renforcer et à perfectionner les foires des pays en voie de développement ainsi que les institutions chargées d'assurer la participation de ces pays à d'autres foires internationales. L'assistance technique que fournit l'ONUDI est très variée : l'Organisation exécute des études de faisabilité, donne des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de promotion, s'occupe de la formation du personnel, etc. L'objectif visé est de doter les pays en voie de développement d'un mécanisme efficace pour la promotion de leur développement socio-économique, notamment dans le secteur industriel.

### **Exemples de l'assistance technique fournie par l'ONUDI**

#### *Petits projets*

L'ONUDI a envoyé dans trois pays du Moyen-Orient des missions consultatives chargées d'examiner les activités et les services industriels que les chambres de commerce et d'industrie mettent à la disposition de leurs membres; de proposer de nouveaux services que ces chambres pourraient assurer dans l'intérêt du développement industriel et d'aider à préparer la création, au sein de chacune de ces chambres, d'un groupe du développement industriel qui aurait pour mandat de fournir les nouveaux services envisagés et d'améliorer les services disponibles. Ces groupes serviraient de lien entre les institutions assurant des services spécialisés et les entreprises industrielles faisant appel à ces services.

Une mission consultative qui s'est rendue dans un pays d'Amérique latine a étudié les possibilités de coopération industrielle dans le domaine des services et de la commercialisation, analysé les avantages de la coopération industrielle pour l'industrialisation générale du pays, et a aidé à élaborer un programme national de développement des coopératives industrielles, notamment dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Un stage de formation collectif dans l'entreprise sur les coopératives industrielles est organisé chaque année en Pologne avec le concours de l'Union centrale polonaise des coopératives ouvrières de production. Ce programme de deux mois

a pour but de permettre à de hauts fonctionnaires et dirigeants des pays en voie de développement de parfaire leurs connaissances pratiques en matière de promotion, d'organisation et de fonctionnement des coopératives industrielles. Quinze participants venus des pays d'Amérique latine ont suivi le stage organisé en 1974.

Des missions consultatives chargées d'apporter leur concours aux gouvernements de deux pays d'Amérique centrale, d'un pays d'Afrique et d'un pays d'Asie ont proposé des mesures tendant à améliorer et à développer les foires industrielles.

### *Grands projets*

L'ONUDI aide un pays d'Afrique, un pays d'Asie et un pays d'Amérique latine pour tout ce qui concerne l'aménagement, l'organisation et le lancement de nouvelles foires industrielles.

### **Sources de financement**

Le financement des projets d'assistance technique ou des travaux préparatoires à ces projets peut être assuré par plusieurs sources dont on trouvera la liste ci-après.

#### **TYPE DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT**

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Grands projets (participation du PNUD supérieure à 150 000 dollars) financés au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD (CIP)	PNUD, New York
Petits projets (participation du PNUD ne dépassant pas 150 000 dollars) financés au titre des CIP du PNUD	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays <sup>a</sup>
Projets (quels qu'ils soient) financés sur des fonds de l'ONUDI provenant de contributions volontaires	ONUDI, Vienne
Projets financés au titre des services industriels spéciaux (SIS) (participation de l'ONUDI généralement inférieure à 50 000 dollars)	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays

## TYPÉ DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT

suite

Type de projet	Approbation donnée par
Missions de courte durée de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI financées au titre des CIP du PNUD, des SIS ou sur des fonds de l'ONUDI	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays et ONUDI, Vienne ONUDI, Vienne

*Note.* L'ONUDI elle-même ne peut financer intégralement ou partiellement de nouvelles entreprises industrielles, sauf dans le cas de petites entreprises pilotes. Les capitaux nécessaires doivent être obtenus auprès de banques de développement, d'organismes d'investissement privés et autres institutions financières. L'ONUDI peut néanmoins, par le biais de son programme de promotion des investissements, mettre en rapport ceux qui ont besoin de capitaux, de connaissances techniques ou d'associés dans des entreprises à risques partagés et ceux qui peuvent satisfaire à un ou plusieurs de ces *dividerata*.

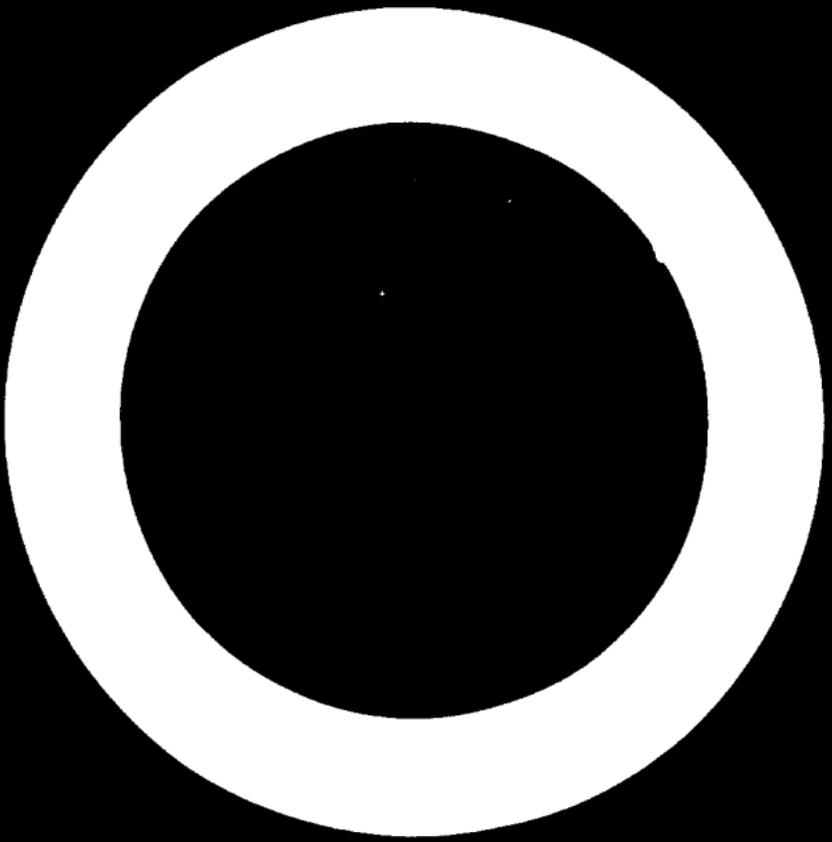
<sup>a</sup>Certains types de petits projets au titre des CIP du PNUD doivent avoir l'approbation du PNUD, New York.

### Comment demander l'assistance de l'ONUDI

Toutes les demandes d'assistance de l'ONUDI doivent, en règle générale, comporter une brève description du but visé, de la durée et du type d'assistance requise. Elles doivent être acheminées par l'intermédiaire des services gouvernementaux compétents jusqu'au Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays qui assure les fonctions de représentant local de l'ONUDI. Si les demandeurs souhaitent avoir des entretiens préalables concernant les projets qu'ils envisagent, les services du Représentant résident peuvent leur ménager une entrevue avec le conseiller industriel hors siège de l'ONUDI affecté à la région.

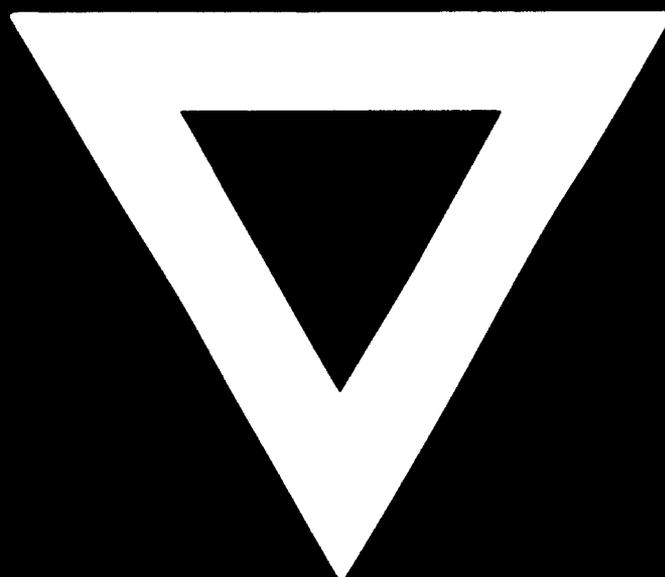
Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les activités de l'ONUDI, s'adresser à :

Section des institutions intéressant l'industrie  
Division des services et institutions intéressant  
l'industrie  
Organisation des Nations Unies pour le  
développement industriel  
Boîte postale 707  
A-1011 Vienne  
(Autriche)



Printed in Austria  
75-6430-October 1975-1,200

P1/30



**76.01.15**